

Définition de « lésion corporelle grave »

L'expression « lésion corporelle grave » désigne une blessure ou un préjudice de nature **physique, sexuelle** ou **psychologique** qui nécessite des soins médicaux plus poussés que les premiers soins, sans égard au fait que le traitement ait été administré ou non; toute blessure résultant de contraintes physiques; ou tout incident présumé d'agression sexuelle, de violence sexuelle, d'exploitation sexuelle et de traite de personnes. Le traitement associé à un problème médical n'est pas considéré comme une lésion corporelle grave et n'a pas à être déclaré.

Tous les cas de lésion corporelle grave doivent être déclarés.

Quelques exemples de lésions corporelles graves :

Blessures physiques

- Toutes les fractures des os
- Les blessures internes graves, y compris les blessures causées par des secousses ou un accident de voiture
- Les brûlures, sauf les brûlures que les premiers soins de base peuvent traiter
- Les incidents d'automutilation, sauf les blessures que les premiers soins de base peuvent traiter
- Toutes les tentatives présumées ou confirmées de suicide
- L'ingestion, l'inhalation ou l'injection de médicaments ou d'autres produits nocifs, ou l'exposition à ces médicaments ou produits, et qui nécessitent des soins médicaux
- La surconsommation d'alcool ou la surdose de drogue, si un traitement médical est nécessaire
- Les blessures aux yeux, les plaies profondes ou plaies perforantes et les coupures qui nécessitent des points de suture
- Les contusions, les enflures et les douleurs graves survenues à la suite d'une contrainte physique ou d'une empoignade
- Les blessures associées à une contrainte physique
- Les blessures graves à la tête, au cerveau ou à la moelle épinière, y compris les commotions cérébrales ou les symptômes s'apparentant à ceux d'une commotion

Sérvices sexuels

- Toutes les allégations d'agression sexuelle, de violence sexuelle, d'exploitation sexuelle et de traite de personnes doivent être déclarées.
- Une agression sexuelle est commise lorsqu'une personne porte atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'un adolescent. C'est notamment le cas lors d'une activité sexuelle non consensuelle ou non désirée, comme les agrippements, les baisers ou les attouchements.

Dommmages psychologiques

Les blessures psychologiques surviennent notamment dans les situations où une jeune personne est témoin ou victime d'un événement intense ou hors de l'ordinaire. Quelques exemples de blessures psychologiques : l'incendie d'une maison, un incident ou un crime violent, un crime haineux et un accident grave.

Les organismes et les fournisseurs de services qui ont connaissance d'un décès ou de blessures corporelles graves impliquant un enfant ou un adolescent doivent informer le Bureau de l'Ombudsman par écrit et sans retard injustifié (dans un délai de 48 heures), à l'aide d'un formulaire d'avis se trouvant en ligne sur le site Web de l'Ombudsman. Les organismes et les fournisseurs de services doivent aussi, dans un délai de 14 jours suivant l'incident, informer l'enfant ou l'adolescent visé, ainsi que sa famille, de l'existence et des coordonnées du Bureau de l'Ombudsman.